

## MALTRAITANCE ET BIENTRAITANCE : REPÈRES ET ACTIONS À DOMICILE

**+99% de satisfaction des participants**

### CONTEXTE DE FORMATION

Au plus près des patients et de leur environnement, les infirmier.es exerçant à domicile, qui est le mode de vie majoritaire des seniors, ont un rôle majeur dans la prévention, le repérage et le signalement de la maltraitance qui sera accompagnée d'une démarche de prise en charge bientraitante.

### LES OBJECTIFS DE FORMATION

- Permettre aux stagiaires d'évaluer leurs acquis initiaux sur le sujet de la formation.
- Savoir définir la maltraitance et son lexique associé.
- Savoir caractériser et reconnaître les différentes formes de maltraitance spécifiques aux personnes âgées.
- Savoir agir devant un constat de maltraitance.
- Définir le concept de bientraitance et le faire vivre dans son accompagnement au quotidien à domicile.
- Évaluer les acquis de formation et traduire l'ensemble des savoirs (initiaux et acquis) en objectifs et moyens d'amélioration des pratiques professionnelles.

### FORMAT DE LA FORMATION

Formation dispensée **en présentiel sur 2 journées**. (14 heures).

L'animation pédagogique favorisera des méthodes **participatives** adaptées à la formation action au travers d'analyse de pratiques, d'étude de cas cliniques et de partage d'expériences.

### MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Pour bénéficier du financement DPC, un compte DPC doit être créé sur [agencedpc.fr](http://agencedpc.fr) puis une demande de prise en charge réalisée sur [mondpc.fr](http://mondpc.fr), en renseignant la référence de votre formation : **12642325007**.
- La prise en charge par l'ANDPC est octroyée dans la limite de 2 jours par an, soit un total de 14 heures de formation sur l'année.
- Une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC sera versée par l'ANDPC.
- Pour toute question, contactez-nous au **02 99 68 83 19**.